

**Résultats épreuve d'admission examen TAXI / VTC
6 mars 2023 - département de l'Allier**

N°dossier	Métier	Résultat
182317PE2	TAXI	ADMIS
244928PE3	VTC	NON ADMIS
257459	TAXI	ADMIS
279467PE2	VTC	NON ADMIS
289776	TAXI	ADMIS
291561	TAXI	ADMIS
296351	TAXI	ADMIS

Moulins, le 7 mars 2023

Dominique DIAT
Présidente de la CMA Allier

Pour rappel : la Préfecture est en charge d'instruire a posteriori la demande de carte professionnelle nécessaire pour l'exercice de l'activité.

Nombre d'inscrits	7
dont nombre de Taxi	5
dont nombre de VTC	2
Nombre de participants	7
dont nombre de Taxi	5
dont nombre de VTC	2
Nombre d'ajournement faute de place	0
Note moyenne obtenue à l'épreuve (hors ajournés pour motifs précisés dans le Règlement d'examen – article IV.8)	12,79/20
Taux de réussite moyen	71,43 %
Nombre de VTC admis	0
Nombre de taxis admis	5

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ALLIER

7 rue Emile Guillaumin - CS 41703 - 03017 MOULINS Cedex - 04 70 46 20 20

www.cma-allier.fr · contact@cma-allier.fr

chambre.metiers.artisanat.allier

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004.

